

# **SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14.12.2011 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS**

Convocation du 02.12.2011

Membres en exercice : 50 titulaires  
50 suppléants

Membres présents : 20 titulaires  
11 suppléants

### **Délibération n°196 du Comité syndical**

#### **1. Décision modificative n°1/2011**

Le Syndicat mixte a adhéré à Auto'Trement et versé un dépôt de garantie de 150 €. Au budget primitif la somme de 150€ n'a pas été prévue au compte 275 « Dépôts et cautionnement versés» aussi à la demande de la recette des finances afin de régulariser l'écriture comptable, la décision modificative suivante est proposée :

- + 150€ au compte 275 « Dépôts et cautionnement versés »
- 150€ au compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

Approuve la décision modificative n°1 suivante:

- +150€ au compte 275 « Dépôts et cautionnements versés »
- 150€ au compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission à la Préfecture le  
La publication le  
Strasbourg, le

Le Président  
Jacques BIGOT